

(1)
(N° 62.)
—

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1870.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Sart-Bernard (Namur).

(Voir les N° 150 et 170 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, HUBERT, DE BAST, LEMBER,
le Baron DE RASSE, HANSENS et D'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le hameau de Sart-Bernard, province de Namur, avait été réuni, sous l'administration française, à la grande commune de Wierde, réunion contre laquelle les habitants de Sart-Bernard ont souvent réclamé; mais le peu d'importance de ce hameau avait, jusque dans ces derniers temps, fait repousser les demandes de séparation. Cependant, la population de Sart-Bernard s'étant considérablement augmentée et ce hameau étant maintenant pourvu d'une église, d'un presbytère et d'une école, une dernière réclamation a été unaniment accueillie par toutes les autorités compétentes, depuis le Conseil communal de Wierde jusqu'au Gouvernement et la Chambre des Représentants.

D'après le projet, soumis maintenant au Sénat, la commune de Sart-Bernard aurait une surface de 775 hectares et une population de 609 habitants, tandis que la commune de Wierde conserverait plus de 1,438 hectares et 997 habitants. L'une et l'autre de ces communes auraient des revenus suffisants pour faire face à toutes leurs dépenses.

La Commission de l'Intérieur, partageant l'opinion des diverses autorités qui ont été appelées à examiner cette affaire, a l'honneur de proposer au Sénat de donner son approbation au Projet de Loi dont il s'agit.

Le Président-Rapporteur,
J.-J. D'OMALIUS.